



FORMULAIRE DE SAISINE DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL – CST

Le CST est consulté sur toutes questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités.

L'avis qui est consultatif, ne lie pas la collectivité, mais il est cependant **un préalable obligatoire à la décision** et doit être sollicité avant toute délibération.

COLLECTIVITÉ ou ÉTABLISSEMENT PUBLIC :

NOM :

Personne en charge du dossier :
(Nom, téléphone, mail)

MOTIF DE SAISINE DU CST :

- ☐ Organisation du travail (1607h, télétravail, ASA...) :
- ☐ Postes (suppression, modification...) :
- ☐ Lignes Directrices de Gestion (instauration, modification...) :
- ☐ Rémunération (RIFSEEP) :
- ☐ Ratios promus/promouvables :
- ☐ Action sociale :
- ☐ Hygiène et sécurité :
- ☐ CET :
- ☐ Autres (apprentissage, formation) :

Nombre de saisine :

Nombre de rapport :

Joindre pour chaque saisine un rapport circonstancié ou un projet de délibération et/ou tout document explicatif

Date

Cachet et signature

Le formulaire de saisine est à transmettre par mail à vgaspard@cdg90.fr avec demande d'accusé de réception accompagné du (ou des) rapports y afférents. Inutile de doubler votre saisine par voie postale.